

Répondre par l'action au gouvernement et au MEDEF

Non, décidément, ce n'est ni du côté du gouvernement ni du côté du MEDEF que les réponses aux fortes et légitimes attentes sociales sont à attendre.

Pour les graves et préoccupants évènements survenus au mois de novembre, on a assisté à une surenchère sécuritaire. Mais, sur le fond, aucune véritable mesure de nature à résorber peu ou prou la crise traduite par ces douloureux épisodes.

De nombreux conflits, certains âpres et longs (SNCM, RTM...) n'ont pas pu déboucher sur des issues très favorables pour les salariés.

Dans les discussions sur la nouvelle convention de l'UNEDIC, le MEDEF entend rétablir la dégressivité des allocations et diminuer la durée d'indemnisation pour les chômeurs, alors que plus d'un privé d'emploi sur deux n'est pas indemnisé et que, parmi les allocataires, 86 % perçoivent moins que le SMIC.

Les dernières propositions du Premier ministre sur le plan social ne prennent certes pas une meilleure orientation. C'est le cas, par exemple, du contrat de transition professionnelle. Ce dernier, qui ne sécurise en rien les parcours professionnels ni ne pérennise le contrat de travail, n'est rien d'autre que le « chômage contractualisé » comme l'a déclaré la confédération CGT.

On sait que la situation n'est guère plus reluisante dans la Fonction publique où des perspectives inacceptables côtoient des parodies de concertation insupportables.

DE FORTES RAISONS D'ESPERER

Pour autant, gouvernement et MEDEF ne pilotent pas un voilier serein sur une mer d'huile, loin s'en faut. Les actions évoquées au début de ce texte, même si elles n'ont pas gagné, les ont ébranlés fortement. De surcroît, de nombreux autres mouvements -que ce soit dans des petites ou des grandes entreprises ou services publics- ont obtenu des avancées significatives. Il est vrai d'ailleurs, qu'un des éléments d'appréciation du rapport de forces est d'en avoir une vision globale.

Il n'y a donc aucune raison de baisser les bras, bien au contraire. C'est dans cette optique qu'il convient d'apprécier à sa juste valeur la volonté de la CGT, confirmée par son CCN du 8 décembre, d'organiser un nouveau temps fort interprofessionnel de mobilisation dans la dernière quinzaine de janvier.

Ce rendez-vous doit d'ores et déjà être préparé activement.

Caisse des Dépôts et Consignations :

un modèle de dialogue social !

A la CDC, la direction a une haute idée de la démocratie sociale : il lui suffit de la signature de quelques organisations ultra minoritaires (17 % aux élections professionnelles) pour rendre un « accord cadre triennal » applicable. Lorsque les organisations majoritaires expriment leur opposition avec le soutien des personnels, la même direction recrute spécialement des vigiles qu'elle envoie manu militari interdire l'accès au comité paritaire central de la Caisse.

Rappelons que la CDC est –entre autres multiples missions– chargée de la gestion de la caisse de retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL) de la caisse des non titulaires (IRCANTEC), ainsi que du régime complémentaire de la Fonction publique assis sur les primes (ERAFP).

Remarque subsidiaire : au conseil d'administration de l'ERAFP, la CGT (première organisation avec 22,6 %) dispose d'un seul siège, au même titre que la CGC (2,3 %) ou la CFTC (3,3 %). On voit qu'il est des lieux où la démocratie sociale est une valeur sûre !

Le trait de l'actu.



par PJ